

Saison sportive 2017-2018

Renouvellement, nouvelle licence et mutations

A- Processus de renouvellement de la licence :

1. Votre licence 2017 court (et vous couvre) jusqu'au 31 décembre 2017.
2. Le processus de ré affiliation des clubs ouvrira le 1^{er} septembre à 12h00.
3. Vous recevez un email vous informant que votre club est ré affilié – à partir de cette information vous pouvez procéder au renouvellement de votre licence pour la saison 2018.
4. Vous conservez vos identifiants de la saison passée.
5. Si vous avez égaré, oublié vos identifiants 2017, vous devez renseigner les champs MOT DE PASSE / I.D OUBLIE sur l'onglet bleu S'IDENTIFIER de la page d'accueil du site fédéral, SE LICENCIER. Attention à bien saisir vos identifiants et mots de passe. Cette opération est valable pour toute personne ayant été licenciée à la F.F TRI depuis 2012.
6. Vous effectuez votre saisie de renouvellement en renseignant attentivement les onglets et vous prenez soin de relire avant de valider.
7. Concernant le refus d'assurance I.A (Individuelle Accident) : en cas de refus de l'I.A, et afin d'éviter toute erreur de saisie, vous devez adresser à votre club le coupon refus d'assurance I.A. Le club validera alors à réception votre refus d'I.A. Pour information, le cout de l'assurance Individuelle Accident était de 1.80 euros en 2017.
8. Une fois votre saisie terminée et validée, vous adressez au club le formulaire de demande de licence, le règlement de votre licence,

vosre certificat médical et tout autre document demandé par votre club.

9. Vous êtes tenu informé par mail de l'évolution de votre demande de licence.
10. Votre licence 2018, n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier 2018. Vous ne pourrez à ce titre la télécharger et l'imprimer qu'à compter de cette date.
11. Toute licence renouvelée après le 31 décembre 2017 fera l'objet d'une pénalité de 20 euros.

B- Pour une 1ere Licence:

1. Je peux me licencier dès le 1^{er} septembre 2017 si mon club est affilié. Votre licence fédérale sera valable du 01/09/2017 (validation par la Ligue) au 31/12/2018. Toute nouvelle licence peut se prendre à n'importe quel moment de la saison à condition que le club de mon choix soit affilié / ré affilié à la F.F TRI.
2. Je me connecte à <http://espacetri.fftri.com/>
3. Dans ESPACE TRI 2.O, je clique sur SE LICENCIER et je renseigne minutieusement les champs. Attention, si vous vous licenciez dans un club, vous choisissez une licence club et surtout pas une licence individuelle, hors club.
4. Soyez attentif à votre adresse mail, car c'est par elle que transiteront toutes les informations transmises par la F.F TRI.
5. Attention également au club choisi, car le menu déroulant indique le 1^{er} club par ordre alphabétique.
6. Sauvegardez votre identifiant et votre mot de passe qui vous serviront à accéder à votre compte et au renouvellement de votre licence l'an prochain.
7. Concernant le refus d'assurance I.A (Individuelle Accident) : en cas de refus de l'I.A, et afin d'éviter toute erreur de saisie, vous devez adresser à votre club le coupon refus d'assurance I.A. Le club validera alors à réception, votre refus d'I.A.

8. Une fois votre saisie terminée et validée, vous adressez au club le formulaire de demande de licence, le règlement de votre licence, votre certificat médical et tout autre document demandé par le club.
9. Vous êtes tenu informé par mail de l'évolution de votre demande de licence.
10. Votre licence 2018 est valable, dès sa validation par la Ligue et jusqu'au 31 décembre 2018. Dès sa validation, je peux télécharger, imprimer ma licence 2017 – 2018. Une nouvelle licence 2018 validée par exemple le 20 septembre 2017 vous fait bénéficier d'une licence 2017 gratuite du 20/09/2017 au 31/12/2017.

C – Processus de saisie des mutations

1. OUVERTURE DE LA PERIODE DES MUTATIONS : tout licencié peut changer de club du 15/09/2017 au 31/08/2018 à n'importe quel moment de la saison; attention néanmoins à la Règlement Générale Fédérale concernant les athlètes évoluant dans les différents championnats nationaux de clubs.
2. Depuis 2017, le dispositif de saisie et de validation des mutations a changé: plus de règlement adressé au club ou la Ligue; à la fin de la saisie de sa demande de mutation, le club recevant du licencié règle directement à la F.F TRI par Carte Bancaire OU par chèque les frais de dossier (20€) et autres droits éventuels (formation, mutation)
3. Les droits de FORMATION sont déjà paramétrés par la F.F TRI avec le montant maximum exigé. Les 2 clubs ont néanmoins la possibilité de s'entendre sur un montant inférieur ou nul. Dans ce cas le club recevant refuse la mutation ; le club quitté renseigne alors le nouveau montant de droits de formation convenu entre les 2 clubs.
4. Votre mutation est effective quand elle a été acceptée par les 2 clubs, puis validée par la Ligue.

5. Les frais de mutation – de dossier, d'un montant de 20 euros, directement réglés à la F.F TRI par le Club recevant, sont dus pour chaque mutation.

D - Information:

1. Si vous rencontrez un problème ou des difficultés, votre 1^{er} interlocuteur est votre club.
2. Si votre club n'est pas en capacité de solutionner votre problème, il contacte alors la Ligue.
3. C'est enfin la Ligue – et seulement la Ligue – qui intervient auprès de la F.F TRI si elle n'est pas en capacité d'apporter une solution.